

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr. 16 8
Poste: 35 fr. 18 10
On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

19 Août 1884.

BULLETIN

Les vacances parlementaires sont enfin terminées; le Sénat et la Chambre des députés ont suspendu leurs séances jusqu'au mois d'octobre.

On chercherait vainement par quelles lois vraiment utiles les membres des deux Chambres ont pu mériter la satisfaction ou la reconnaissance des Français.

Le gaspillage financier s'est accru. Les embarras du commerce sont plus graves que jamais.

Les souffrances de l'agriculture et de l'industrie sont plus aiguës que par le passé.

Les expéditions aventureuses entreprises à Madagascar et dans l'Extrême-Orient par le président du Conseil, commencent à faire surgir, non plus des points noirs, mais de véritables nuages qui menacent d'assombrir l'horizon.

Notre gouvernement s'est mis à la remorque et dans la clientèle de la chancellerie de Berlin. Grâce à son attitude inepte dans les affaires d'Egypte, nous sommes aujourd'hui dans les plus mauvais termes avec la Grande-Bretagne, c'est-à-dire avec la seule des puissances de l'Europe qui n'avait pas un intérêt immédiat à l'abaissement définitif de la France.

Le parti républicain ne s'en est pas tenu à cette série de fautes.

La plus grande partie de la session a été consacrée par les opportunistes et les radicaux d'extrême gauche à préparer la révision. La révision, pour employer une expression américaine à la mode, était la plate-forme, nous ne dirons pas des orateurs — il n'y en a point — mais des parleurs des deux

partis, le tremplin sur lequel les saltimbanques de l'opportunisme et ceux de l'extrême gauche exécutaient, depuis plusieurs mois, leurs cabrioles.

Cette fameuse revision s'est enfin exécutée; mais les discussions auxquelles elle a donné lieu, comme les résultats auxquels elle a abouti, n'ont servi qu'à prouver l'impuissance, l'incapacité, la profonde décadence intellectuelle et morale du parti républicain, dans ses chefs et dans ses membres.

Les grossièretés que se sont renvoyées, au sein du Congrès, les deux fractions en lutte ne sont que l'expression affaiblie du mépris qu'ils professent les uns pour les autres.

Ils se connaissent si bien entre eux!

Aussi le pays, qui commence à les connaître, n'a-t-il manifesté pour ce Congrès, devenu désormais légendaire, que le dégoût le plus marqué. Sans les scènes honteuses d'injures, presque de pugilat, qui ont rendu célèbre l'Assemblée dite nationale de 1884, sa session se serait écoulée au milieu de l'indifférence la plus profonde.

Qu'importe, en effet, à la masse des Français, que les sénateurs soient élus d'une façon ou d'une autre? Que leur importe que M. Ferry ait déclaré sa République éternelle? Personne ne prend cette déclaration au sérieux.

La séance de la Chambre des députés du 15 août a servi, en quelque sorte, d'épilogue au Congrès.

Jamais un ministre n'avait encore donné, dans aucun Parlement, la preuve d'une platitude aussi écœurante.

Jamais, peut-être, on n'avait vu un président du conseil recourir, pour obtenir des crédits et un vote de confiance, à des contradictions, à des mensonges, comme ceux que M. Jules Ferry est venu débiter à la tribune.

Jamais on n'a mendié des suffrages avec tant de bassesse.

Jamais, non plus, un parti qui est au pouvoir et qui prétend s'y maintenir, n'avait eu l'impudence de triompher, comme d'une

victoire, d'un ordre du jour de confiance voté par 473 voix, dans une Assemblée qui compte environ 550 membres.

Ce vote, arraché à l'aide de toutes les jongleries parlementaires, et qui est, en réalité, une fétrissure pour M. Jules Ferry, est le digne couronnement de cette partie de la session.

Le président du conseil, les chefs et les membres des deux fractions républicaines sortent absolument déconsidérés des discussions de la dernière quinzaine.

Chronique générale.

Plus de ministres à Paris. Les uns ont été se reposer; les autres, ceux qui sont dans les honneurs, sont allés assister aux séances des Conseils généraux. Les journaux officiels disent que cette session des assemblées départementales sera très-courte. Nous ne doutons pas du désir qu'ont les ministres, sénateurs ou députés qui font partie de ces assemblées, d'aller, le plus tôt possible, goûter un repos mal gagné; mais ce n'est pas une raison pour que les affaires départementales soient sacrifiées. Il a plu aux ministres et aux parlementaires de prolonger ridiculement leur session pour se traiter de vendus, de crapules, de bandits, etc. C'est fort bien, mais le moment d'un travail un peu plus sérieux est venu. Ils ont hurlé tout l'été. Qu'ils travaillent maintenant.

C'est hier que s'est ouverte la session d'août des Conseils généraux.

Aux termes de la loi, la semaine dans laquelle sont délibérés le budget départemental et les comptes administratifs des préfets commence, en effet, le lundi qui suit le 15 août.

Les conseils généraux devront, au début de la session, nommer leur président, leurs vice-présidents et leurs secrétaires.

C'est également au cours de cette session

qu'ils devront élire les commissions départementales.

Le Times, discutant l'attitude des Chambres et de la presse française dans la question du Tonkin, dit voir clairement que la France commence à craindre que le premier coup de canon tiré en Chine n'allume une guerre européenne.

« Assurément, poursuit le Times, tant que la France pourra borner ses opérations à des points tels que Kelung, il ne saurait y avoir aucun danger; mais si une attaque était dirigée sur un des ports ouverts et portait préjudice aux intérêts de quelque puissance voisine et rivale, on ne peut savoir quelles complications pourraient surgir.

» D'autre part, quelles chances y a-t-il pour la France de triompher des résistances de la Chine, si les Français sont obligés d'éviter d'attaquer certaines places et si les Chinois sont au courant de cette situation, ce qui est en réalité le cas?

» M. Ferry semble jusqu'ici avoir voulu faire peur à la Chine, en s'abstenant de toute action de nature à le mettre en désaccord avec les puissances européennes. Mais il était bien évident que toute chance de réussir dans une pareille politique serait perdue du jour où les Chinois s'en apercevraient.

LA LOI DE REVISION.

La loi portant revision partielle des lois constitutionnelles a été promulguée au Journal officiel.

Voici le texte de cette loi:

« Art. 4er. — Le paragraphe 2 de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics, est modifié ainsi qu'il suit:

« En ce cas, les collèges électoraux sont réunis pour de nouvelles élections dans le délai de deux mois, et la Chambre dans les dix jours qui suivront la clôture des opérations électorales. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR UN DRAME NOUS LA COMMUNE PAR CH. SAINT-MARTIN.

M. d'Elplay entendit avec stupeur les tambours battre aux champs, et aperçut presque aussitôt les citoyennes fédérées passer en chantant auprès de lui. Chacune d'elles portait un chassepot en sautoir et un pistolet à la ceinture; elles étaient revêtues d'élégants costumes de formes différentes; quelques-unes, le chapeau tyrolien et les longues; d'autres, le képi galonné et le pantalon rouge; la plupart, le large et pittoresque béret de nos turcos: les cheveux ras, l'œil étincelant, les bras ballant et cherchant à prendre une allure martiale, ces misérables vociféraient des cris de mort contre les prisonniers d'Andermahr qu'elles apercevaient dans la voiture, et surtout contre le lieutenant, car il est remarquable que les colères de la Commune impuissante et de ses adeptes se sont dirigées, par préférence, contre ceux qui, par devoir professionnel, ne se défendent pas, les religieux, les moines et le clergé.

M. d'Elplay se souvint alors d'un article du journal le Vengeur, qui mentionnait l'organisation de ce bataillon de femmes, et était ainsi conçu:

« Le colonel de la 12e légion, le citoyen Jules Moutel, forme une 1re compagnie de citoyennes volontaires, qui marcheront à l'ennemi avec la légion.

» Afin de stimuler l'amour-propre des lâches, tous les réfractaires seront désarmés publiquement devant le front de leur bataillon et conduits en prison par les citoyennes volontaires. »

Ces amazones d'un nouveau genre furent présentées à la Commune, et les énergumènes de l'Hôtel-de-Ville les encouragèrent en leur décernant une haute paye; elles furent encore plus sanguinaires que les fédérés, et montrèrent un courage féroce aux derniers jours de la lutte; leurs cadavres couvrirent les barricades, et quand elles se virent vaincues, leur désespoir se vengea sur nos monuments. Triste exemple des crimes et des fureurs auxquels conduisent les révolutions, qui restera inutile et oublié comme tant d'autres!

Le chef du bataillon féminin dit quelques mots à Andermahr et passa près de la voiture en jetant un regard de moquerie et de haine aux victimes qu'elle renfermait.

Enfin l'escorte reprit sa marche et traversa les jardins du Luxembourg transformés en fortères-

ses: les fédérés faisaient l'exercice ou dormaient en plein air, sur des caissons ou des affûts. Quelques-uns chantaient à l'écart, avec une insouciance et une gaieté singulières en de pareils jours; d'autres jouaient entre eux en poussant de grands cris; d'autres enfin discutaient vivement sur la politique; c'étaient les meneurs du mouvement; on les reconnaissait à leur belle barbe, à leurs chapeaux élevés, à leur chevelure flottante et aux galons qui diapraient leur uniforme. Thérèse ne put s'empêcher de jeter un regard sur ces pelouses qu'elle avait vues si vertes et si bien ombragées; la guerre avait tout bouleversé, tout détruit, tout écrasé, sous son terrible appareil, et en songeant que ce n'était plus la guerre étrangère, la lutte légitime et honorable contre une invasion, mais la guerre civile qui armait tant de mains contre des Français, elle détourna la tête et ferma les yeux. Andermahr vit ce mouvement et le prit pour un frisson de terreur; sa joie s'en accrut et il hâta la marche de sa troupe.

L'escorte gagna aussitôt les boulevards intérieurs et approcha de la préfecture de police. Le lieutenant fut reconnu par quelques membres de la Commune qui sortaient de l'Hôtel-de-Ville ou du Palais de Justice, avec les grandes écharpes rouges en bandoulière, et son nom fut bientôt dans toutes les bouches. On cria: « Vive le lieutenant Andermahr! » et on ajouta à la vue de la calèche

qu'il accompagnait: « A mort les espions et les traîtres! »

Ces cris, d'abord timides et confus, devinrent bientôt bruyants et expressifs. Les badauds et les enfants qui erraient sur les places et dans les rues voisines se rapprochèrent, et voyant cette escorte, pensèrent qu'un nouveau général apportait la victoire aux armées de la Commune; la belle tournure, l'air martial, et jusqu'au nom étrange d'Andermahr donnaient une sorte de vraisemblance à cette erreur; d'ailleurs les cavaliers qui composaient l'escorte et qui avaient été témoins de l'étrange audace de leur chef dans les combats d'Asnières et de Châtillon, racontaient ses prouesses, vantaient son énergie, et le désignaient de la pointe de leurs sabres avec des gestes d'admiration.

La marche devint bientôt triomphale; un fédéré fut détaché pour annoncer l'arrivée du cortège à la préfecture de police, et Raoul Rigault, préoccupé de l'influence d'Andermahr, envoya au-devant du terrible fédéré une escouade de sergents de ville, pour lui faire honneur. La foule ne retint plus son enthousiasme et de toutes parts on cria: Vive Andermahr! sans savoir quel homme on acclamait de la sorte, si c'était un étranger ou un Français, un délégué de la Commune ou un général inconnu qui n'avait voulu prendre qu'un titre inférieur.

On alla jusqu'à dire et jusqu'à croire que c'était

» Art. 2. — Le paragraphe 3 de l'article 8 de la même loi du 25 février 1875 est complété ainsi qu'il suit :

« La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision. »

» Les membres des familles ayant régné sur la France sont inéligibles à la présidence de la République. »

» Art. 3. — Les articles 4 à 7 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat, n'auront plus le caractère constitutionnel.

» Art. 4. — Le paragraphe 3 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, sur les rapports des pouvoirs publics, est abrogé. »

\*\*\*

Le choléra, sans exercer plus de ravages qu'antérieurement, ne semble pas vouloir nous abandonner aussi rapidement qu'on aurait pu le croire, d'après la situation moins grave de Toulon et de Marseille.

Il s'est avancé assez loin dans la région des Pyrénées et des Alpes.

On l'a signalé dans l'Yonne, et à Paris même la statistique municipale en relève un cas suivi de décès.

\*\*\*

#### LA HAUTEUR DES MAISONS DE PARIS

Le Conseil d'État vient d'élaborer un nouveau décret portant règlement sur la hauteur des maisons de Paris.

Aux termes de ce règlement, la hauteur des bâtiments bordant les voies publiques sera déterminée par la largeur légale de ces voies.

Elle ne pourra excéder, y compris les entablements, savoir :

12 mètres pour les voies publiques au-dessous de 7 mètres 80 de largeur ;

15 mètres pour les voies de 7 mètres 80 à 9 mètres 74 de largeur ;

18 mètres pour les voies de 9 mètres 74 à 20 de largeur ;

20 mètres pour les voies de 20 mètres de largeur et au-dessus.

Dans les bâtiments de quelque nature qu'ils soient l'administration ne tolérera jamais plus de sept étages, rez-de-chaussée et entresol compris.

La hauteur de ces étages ne pourra être inférieure à 2 mètres 60.

Les nouvelles dispositions ne sont point applicables aux édifices publics.

L'administration se réserve, d'ailleurs, de les modifier, après avis du Conseil supérieur des bâtiments civils et décision du ministre de l'intérieur.

#### ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Arrestation de deux officiers français. — Nous lisons dans la *Gazette de Cologne* :

« Le 7 de ce mois descendirent à Coblenz, à l'hôtel de Liège deux étrangers

qui déclarèrent s'appeler Klein, officier français, Ruehlmann, propriétaire. Ils ne firent les jours suivants que visiter les hauteurs qui entourent la forteresse, et suivre les manœuvres du génie. Le 14, ils s'approchèrent si près d'une batterie, que l'officier commandant n'eut plus de doute sur leur but, d'autant plus qu'à leur hôtel ils avaient à plusieurs reprises cherché à faire causer sur des sujets militaires les officiers allemands qui y prennent pension.

Ils furent arrêtés le jour même, et l'enquête a établi leur culpabilité ; ils étaient détenteurs d'une foule de cartes, de croquis et de renseignements militaires, de levées de terrain, etc. Dans les papiers de Klein s'est trouvée une dépêche chiffrée du général Compenon ; elle était coupée en morceaux en vue de la rendre compréhensible. En voici le sens :

« Revenez aussitôt à Paris pour recevoir des instructions en vue d'un voyage de service à Coblenz. »

Que M. Klein ait soigneusement conservé cette pièce, cela ne prouve guère en faveur de son habileté pour le métier dont il s'était chargé ; il est ingénieur de la place de Perpignan. Quant à M. Ruehlmann, qui y avait mis plus de circonspection, il est chef de batterie à Belfort ; mais on ignore s'il a donné son vrai nom. L'enquête est déjà terminée, et les deux Français passeront sous peu en justice. »

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans le récit qui précède ; mais si la *Gazette de Cologne* est bien informée, il en faut conclure, d'une part, que les autorités allemandes sont bien méticuleuses, et, d'autre part, que les autorités françaises, dans des cas analogues, sont bien constantes.

#### REVUE FINANCIÈRE.

Les plus hauts cours s'inscrivent à la fin de la semaine. Le 3 0/0 reste à 78.80, l'amortissable à 80 fr., le 4 1/2 à 107.80.

Le 5 0/0 Italien montre toujours une grande fermeté. L'épargne a compris les avantages de ce fonds d'État.

Un marché international, un revenu élevé, la perspective du pair, font de ce titre un des placements les plus remarquables dans les circonstances actuelles.

Il faut s'attendre à voir le 5 0/0 Italien s'avancer sous l'impulsion d'achats soutenus, vers le cours de 100 fr. qui ne peut être contesté au crédit de l'Italie, quand on voit celui de la Hollande ou de la Belgique doté du pair avec un moindre revenu. La Banque de France est à 5,070 fr., on prévoit que le dividende du second semestre sera inférieur à celui du premier. Le mouvement des achats conserve de l'activité sur l'action du Crédit Foncier recherché à 1,290 fr. Dans sa séance hebdomadaire du 13 août le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 2,961,000 fr. de nouveaux prêts dont 2,877,000 fr. en prêts fonciers et 84,000 francs en prêts communaux. Les obligations Foncières et Communales sont demandées, elles sont classées depuis longtemps dans les portefeuilles, il n'est pas besoin de rappeler les avantages énormes qu'elles offrent aux rentiers, nous n'avons pas à nous occuper non plus de la question des garanties qui ne saurait jamais être mise en discussion.

On cote 790 sur la Banque de Paris. Le Crédit Industriel et Commercial reste bien tenu à 680. La Banque d'Escompte de Paris a commencé à peine l'évolution que justifie la fin de l'incident judiciaire

Paris, le curé de la Madeleine, les Dominicains d'Arcueil, les gendarmes enfermés à la Roquette, et tant d'autres ! Andermahr, digne émule d'un tel maître, se tenait debout auprès de lui, dans une attitude grave et hautaine ; son poing fermé sur la taille, un bras penché familièrement sur la table, l'œil à demi ouvert et errant, s'abaissant avec impudence sur Thérèse.

M. d'Elplay pouvait à grand-peine se tenir debout et dissimuler son émotion ; la présence du lieutenant paralysait son courage et brisait en partie ses espérances. La poignée de main cordiale que s'étaient donnée les deux fédérés, l'air de complaisance de Raoul Rigault et l'assurance d'Andermahr faisaient trembler ses genoux, et il sentait un frisson de terreur lui passer par tout le corps. Son visage pâle reflétait son émotion ; il passait sans cesse sa main aristocratique dans ses cheveux grisonnants pour se donner une contenance et cacher son trouble.

Thérèse, au contraire, était aussi calme que si elle eût été dans la chambre de son grand-père ; elle se félicitait même de sa belle action et ne gardait que le regret de n'avoir pu arracher une victime aux passions d'Andermahr. Son regard si pur et si ferme faisait tressaillir le lieutenant, et Raoul Rigault lui-même, qui avait vu tant d'exemples de courage donnés par les prisonniers de la Commune, ne pouvait s'empêcher d'admirer la

raité à la fin avec la Banque Française et Italienne. Des que les circonstances générales permettront une reprise, c'est-à-dire vers le commencement de septembre, il faudra bien que la cote exprime plus complètement la situation excellente qui a été faite à la Banque d'Escompte de Paris par son nouveau traité avec la Banque Française et Italienne et par l'amélioration progressive des valeurs italiennes 5 0/0 et chemins méridionaux auquel elle a donné son concours avec tant de perspicacité et d'à propos.

La Société Générale est fermée à 465 fr. sur le marché libre ; il faut signaler quelques bons achats sur l'action Rio-Tinto qui s'échange couramment à 420 fr. Les obligations de l'Ouest-Algérien 4 0/0 voient les demandes augmenter chaque jour. Le trafic de la Compagnie donne un rendement supérieur au revenu net garanti par l'Etat, lequel est déjà plus que suffisant pour assurer le service d'intérêt et d'amortissement de ces titres. Ces obligations ont donc double garantie. Avec l'intérêt qu'elles donnent aux porteurs, soit 20 francs, nous ne pouvons que continuer à engager les capitalistes à se porter sur ce titre.

Crédit Lyonnais. — La situation de cette Société est toujours très-commentée. Aucun marché sur cette valeur dont le cours de 550 équivalait au cours de 300, puisque le titre de 1881 a été émis à 750 francs. L'appel des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts, dont on parle, provoque de nombreuses ventes.

La commission d'examen composée des actionnaires et obligataires du Crédit Lyonnais et de la Foncière Lyonnaise ayant pour but l'étude sérieuse de ces deux Sociétés, serait sur le point d'entrer en fonctions. On condamne généralement ces commissions et comités fantaisistes qui n'ont jamais sauvé aucune Société. On préférerait voir l'administration elle-même convoquer les actionnaires et leur faire élire une commission compétente devant laquelle serait exposée conflituellement et nettement la situation.

Les Chemins Méridionaux de l'Italie sont très-appréciés des capitalistes français. Le revenu de 35 fr. leur assigne un cours bien supérieur au cours actuel, celui de 700 fr. tout au moins. Cette plus-value n'a rien d'hypothétique. Elle est fondée uniquement sur un revenu qui grandit de coup sûr avec les années. Aussi ne peut-on que conseiller un arbitrage entre les Chemins Méridionaux de l'Italie et les Chemins Autrichiens. Il est commandé par la différence des revenus et des charges des deux réseaux. La baisse des Chemins Autrichiens et la hausse des Méridionaux font ressortir à plus de 100 fr. le bénéfice de cet arbitrage dans les conditions actuelles de la cote.

#### BIBLIOGRAPHIE

De Paris à Berne, par Dijon et Pontarlier. Avec 33 illustrations par F. Huguenin-L. et une carte. (L'Europe Illustrée N° 54-55.) Prix fr. 1. — Zurich, Orell Füssli et C<sup>o</sup>. (Paris, A. Ghio, Palais-Royal.) A Saumur, chez S. MILON fils, libraire-éditeur.

Aix-les-Bains et ses environs, par V. Barbier. Avec 26 illustrations par L. Dänki et une carte. (L'Europe Illustrée N° 56-57.) Prix fr. 1. — Zurich, Orell Füssli et C<sup>o</sup>. (Paris, A. Ghio, Palais-Royal.) A Saumur, chez S. MILON fils, libraire-éditeur.

Nous félicitons Messieurs Orell Füssli et C<sup>o</sup> de la collection *L'Europe Illustrée* qui s'est augmentée de quatre numéros français. Ces élégants livres sont appelés à un succès qui ne peut manquer d'aller en croissant. Le texte, toujours attrayant, prend sous la plume de certains collaborateurs toute la valeur d'une œuvre littéraire.

Quant aux illustrations, elles nous paraissent au-dessus de tout ce qui a été produit dans ce genre jusqu'à présent, soit par leur variété et le choix bien entendu des points de vue, soit par la finesse des tons et la netteté du dessin. Les vignettes dans le texte, aussi bien que les grandes vues sur papier teinté, ne laissent rien à désirer pour l'exécution.

En un mot, ces livrets de format commode et de

noble énergie de cette jeune fille.

Louise était résignée d'avance à tous les événements ; pendant le trajet, elle s'était laissée aller aux sentiments d'effroi que de telles circonstances ne pouvaient manquer d'inspirer à une enfant, mais elle avait retrouvé tout son courage en entrant à la préfecture et l'exemple de sa sœur stimulait sa fermeté ; sous prétexte de s'appuyer sur le bras de son père, elle le soutenait en réalité.

Le jeune prêtre contemplait par une large fenêtre le beau ciel pur qui faisait penser à Dieu, et un sourire de félicité surnaturelle flottait sur ses lèvres minces. C'est ainsi que devaient rêver et sourire les martyrs des premiers siècles.

Dans le fond de la salle se trouvaient quelques secrétaires, les uns debout, les autres assis devant de petites tables. C'étaient pour la plupart de tout jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans. Ils avaient interrompu leurs travaux et regardaient les jeunes filles d'un œil avide et curieux. A plusieurs reprises, Andermahr tourna la tête de leur côté comme s'il eût été gêné par leur présence ; mais Raoul Rigault n'était pas fâché d'en imposer à son redoutable et hypocrite collègue.

Enfin le préfet de police se redressa avec grâce, pesa sa plume, découvrit ses manchettes et se pencha vers Andermahr.

— Mon cher lieutenant, dit-il, à quelles circonstances dois-je le plaisir de la visite ?

prix modique sont les plus charmants compagnons de voyage qu'on ait imaginé jusqu'à présent.

#### Chronique militaire.

Le départ de la deuxième portion de la classe 1882 est définitivement fixé au 25 septembre.

Quant à la classe 1879, elle sera renvoyée dans ses foyers au fur et à mesure de son retour des manœuvres d'automne.

On parle d'un projet actuellement à l'étude au ministère de la guerre.

Il s'agirait de former un comité d'officiers écuyciers, présidé par un général des plus compétents qui serait spécialement chargé des courses militaires et de celles qui ont lieu, chaque année, aux concours hippiques de Paris, Lyon, Bordeaux, Lille, Nancy, etc.

Chargé de s'entendre avec les colonels des régiments de cavalerie, qui lui soumettront la liste des officiers désirant concourir avec notes à l'appui, ce comité ferait subir à ces officiers un examen d'équitation d'où dépendrait leur admission ou leur rejet définitif.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a ouvert, hier, à 2 heures, sa session d'août.

Comme la préfecture continue à ne communiquer aux journaux le rapport de M. le préfet qu'après l'ouverture de la session, contrairement à ce qui se pratique dans beaucoup de départements, il ne nous est pas possible, dit l'*Union de l'Ouest*, de dire si la session sera longue ou courte, chargée ou dépourvue d'affaires importantes.

Le Conseil a procédé au renouvellement du bureau.

M. le comte de Maillé a été élu président, par 49 voix sur 28 votants. 8 bulletins blancs ; M. de Rochebouët, 4 voix.

Vice-présidents : M. de Soland, 20 voix ; M. Bruas, 19, sur 29 votants. 7 bulletins blancs ; M. Gennevraye, 2 voix.

Secrétaires : M. de Terves, 20 voix ; M. de la Bourdonnaye, 19 ; M. Grignou, 19, sur 29 votants. 7 bulletins blancs ; M. Richou, 4 voix ; M. Oriolle, 4.

VOTE DE NOS REPRÉSENTANTS.

Demande d'un crédit de 38,363,874 fr. pour l'expédition du Tonkin, voté par 218 voix contre 47 :

A voté pour : M. Bury.  
N'ont pas pris part au vote : MM. Benoist, de la Bourdonnaye, de Maillé, Maillé (Alexis), de Soland, de Terves.

De tous les députés de Maine-et-Loire

— Citoyen préfet de police, je l'amène des espions de Versailles, et des ennemis de la Commune, je demande qu'ils soient jugés sur l'heure.

Raoul Rigault savait d'avance quelle serait la réponse d'Andermahr, mais bien qu'il eût déjà attentivement examiné les prisonniers, il prit un élégant lorgnon et, le posant sur ses yeux, il parut les considérer pour la première fois.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

#### LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 16 août 1884.

*Chronique parisienne*, par A. de Bonville.  
*Bayonne* (5 gravures), par Paul Perret.  
*Le Prince et le Pauvre*, roman (suite), à gravures, par Marc Twain.  
*Obock*, par Fernand Hué et G. Haurigot.  
*Chronique générale*.  
*La Maîtresse de la maison*.

Abonnement : Un an, 18 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

M. Bury a osé voter les nouvelles dé-  
penses pour le Tonkin.

## LE VELOCE-CLUB DE SAUMUR A VIHIERS.

A l'occasion du Concours agricole qui a  
lieu dimanche à Vihiers, la municipalité  
a fait appel au Véloce-Club de Saumur  
pour organiser des courses dans cette loca-  
lité.

Notre jeune société s'y est rendue avec  
empressement, et par son concours a donné  
un puissant attrait à la fête de Vihiers.  
Trois courses ont eu lieu et les prix ont  
été chaudement disputés.

En voici le résultat :

**COURSE. — JUNIORS. — réservée aux mem-  
bres du Véloce-Club de Saumur.**

1<sup>er</sup> prix, M. Rogereau, de Saint-Florent.

2<sup>e</sup> prix, M. Malécot, de Saumur.

3<sup>e</sup> prix, M. Lamarre, de Saumur.

**COURSE. — réservée aux vélocipédistes du  
canton de Vihiers.**

1<sup>er</sup> prix, M. Clavreau; — 2<sup>e</sup> prix, M. Mar-

tin; — 3<sup>e</sup> prix, M. Nicolas.

**COURSE. — SENIORS (8 tours). — réservée  
aux membres du Véloce-Club de Saumur.**

1<sup>er</sup> prix, M. Constant, de Villebernier.

2<sup>e</sup> prix, M. Mercier, de Longué.

3<sup>e</sup> prix, M. Rogereau, de Saint-Florent.

4<sup>e</sup> prix, M. Couraleau, de Saumur.

Cette dernière course, bien menée par  
les coureurs, intéressait beaucoup le  
public.

C'est seulement au septième tour que M.  
Constant a pris la tête pour la conserver  
jusqu'à la fin.

## MONTREUIL-BELLAY.

Dimanche dernier, vers trois heures de  
l'après-midi, un incendie qui aurait pu  
avoir des suites terribles s'est déclaré dans  
les chaumières entassées dans la ferme atten-  
nant au château de la Salle, commune de  
Montreuil-Bellay.

M<sup>me</sup> la vicomtesse de Caqueray venait de  
quitter son habitation, et c'est du pont de  
Montreuil qu'elle a aperçu la colonne de  
fumée qui s'élevait de chez elle.

Aussitôt l'alarme donnée, les pompiers de  
Montreuil-Bellay et toute la population se  
sont portés à la Salle avec la plus grande  
diligence, mais la distance à parcourir ne  
permettait pas d'espérer que l'on pût sauver  
quelque partie du paille. Quinze mille  
kilogrammes de paille ont été réduits en  
cendres. Tous les efforts des travailleurs ont  
été bornés à préserver les servitudes du  
château et le corps de ferme qui étaient  
exposés. Malgré tout, bien des coyaux  
ont pris feu et sont carbonisés. Ce travail  
était d'autant plus pénible que la chaleur  
dégagee du foyer de l'incendie était trop in-  
tense pour permettre de séjourner sur les  
bâtimens. Si le feu avait éclaté dans les gran-  
ges remplies de récoltes, le feu eût pris des  
proportions effrayantes. Fort heureusement,  
les travailleurs ont conjuré ce danger, grâce  
à l'abondance de l'eau; l'absence du vent  
leur a été favorable.

La gendarmerie de Montreuil s'est multi-  
pliée et a présidé avec beaucoup d'intelli-  
gence à l'organisation des secours.

Cet incendie paraît dû à la malveillance.  
Le dimanche, les moissonneurs avaient  
fini leurs travaux, et procédaient au battage  
de la dernière gerbe. A cette occasion, il y  
avait fête; les enfants de M<sup>me</sup> la vicomtesse  
de Caqueray y prenaient part, et le vin pé-  
nètre dans les verres. Vint à passer un cou-  
reur qui voulut avoir sa part au gâteau et  
se mêler au gala; il a fallu l'insis-  
tance de tous les agriculteurs pour le faire  
quitter, et, en se retirant, il s'écria: « Vous  
me redrez parler de moi ! »

Personne n'y prit garde.

Dimanche, vers deux heures, quelques  
instants avant que l'incendie n'éclatât, ce  
même individu a été vu rôdant autour du  
château, et tout porte à croire que c'est lui  
qui a allumé le feu pour mettre ainsi à exé-  
cution la menace qu'il avait faite.

Les pertes, couvertes par une assurance,  
s'élevaient à 4,500 fr. environ.

Un boeuf, affolé par le bruit et les flam-  
mes, est tombé dans un des bassins de la  
propriété. On s'en est aperçu heureuse-  
ment à temps, mais ce n'est pas sans peine  
qu'il a pu être tiré de ce mauvais pas au  
moyen de cordages.

**LES ROSIERS.** — Il y a une dizaine de  
jours, le petit L..., âgé de 13 ans, apprenti  
boucher aux Rosiers, se baignait dans la  
Loire, à environ 200 mètres en amont du  
pont des Rosiers, en compagnie de son pa-  
tron. Tout à coup il perdit pied et allait in-  
failliblement périr, lorsque M. Gouin, fer-  
blantier, accourut aux cris de l'enfant, et, se  
précipitant tout habillé dans le fleuve, fut  
assez heureux, après de longs efforts, pour  
le retirer vivant.

## ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« La procession du vœu de Louis XIII, à  
Angers, a été favorisée par un très-beau  
temps. Elle a suivi le parcours habituel;  
rarement nous l'avions vue aussi bien or-  
donnée, aussi nombreuse, aussi belle. Im-  
médiatement après la bannière de Saint-  
Maurice, venait la bannière et la statue  
de Notre-Dame de l'Usine, portées par de  
jeunes ouvrières en blanc. Les longues files  
d'enfants et de jeunes filles, ayant toutes à la  
main ou des bouquets ou des oriflammes,  
présentaient le même charmant coup d'œil  
que l'on admire chaque année. Dimanche,  
partout il y avait foule compacte et partout  
le cortège a rencontré la même attitude res-  
pectueuse. Comme toujours, M<sup>re</sup> Freppel a  
donné sa bénédiction aux enfants que les  
mères lui présentaient ou qui venaient  
d'eux-mêmes, et le nombre en a été consi-  
dérable.

« Au milieu du clergé des paroisses, le  
corps de musique, entièrement formé d'ar-  
tistes de bonne volonté, dont le zèle et le  
concours ont été maintes fois signalés et  
appréciés avec reconnaissance, se faisait  
entendre, alternant avec les chants reli-  
gieux.

« A 7 heures moins le quart, la proces-  
sion rentrait à la cathédrale, où le salut so-  
lennel terminait la radieuse fête de Marie  
protectrice de la France. »

## COURSES DE SEGRÉ.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les cour-  
ses de l'arrondissement de Segré auront lieu  
le dimanche 14 septembre, à 2 heures, sur  
l'hippodrome de la Lorie.

Voici un extrait du programme :

1<sup>er</sup> Prix de la Lorie. Au trot monté : 300  
francs. — 1<sup>er</sup> prix, 180 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 80 fr.;  
3<sup>e</sup> prix, 40 fr. Pour poulains entiers, hongres  
et juments de demi-sang de 3 ans, nés et  
élevés dans l'arrondissement de Segré jus-  
qu'au moment de la course et appartenant à  
des cultivateurs en ferme.

2<sup>e</sup> Prix de l'Arrondissement. Au trot  
monté : 300 fr. — 1<sup>er</sup> prix, 180 fr.; 2<sup>e</sup> prix,  
80 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 40 fr. Pour chevaux entiers,  
hongres et juments de demi-sang de 4 ans  
et au-dessus, nés et élevés dans l'arrondis-  
sement de Segré jusqu'au moment de la  
course, et appartenant à des cultivateurs en  
ferme.

3<sup>e</sup> Prix d'Anjou. Au galop : 400 fr. —  
1<sup>er</sup> prix, 300 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. Pour pou-  
lains entiers, hongres et juments de demi-  
sang âgés de 3 et 4 ans, nés et élevés dans  
l'arrondissement de Segré jusqu'au moment  
de la course, et appartenant à des cultiva-  
teurs en ferme.

4<sup>e</sup> Prix de la ville de Segré. Steeple-  
Chase : 700 fr. au premier; le deuxième re-  
çoit les entrées jusqu'à concurrence de 200  
francs. Pour tous chevaux de demi-sang  
nés et élevés en France, de 4 ans et au-  
dessus.

5<sup>e</sup> Prix du Conseil général. Steeple-Chase  
handicap : 1,300 fr., 500 fr. offerts par le  
Conseil général de Maine-et-Loire et 800 fr.  
par souscription des commerçants de Segré.  
Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Le  
second recevra 300 fr. sur les entrées.

6<sup>e</sup> Prix des Dames. Steeple-Chase, gen-  
tlemen-riders, habit rouge. Un objet d'art  
offert par souscription. Pour chevaux de  
demi-sang ayant chassé régulièrement avec  
un des équipages de la contrée, montés par  
leurs propriétaires ou des chasseurs de la  
contrée.

Les engagements pour le prix du Conseil  
général auront lieu jusqu'au mardi 2 sep-  
tembre avant midi, chez M. Guillemot, 4,  
rue de Castiglione, à Paris, — et pour les  
autres courses jusqu'au mercredi 10 septem-  
bre avant six heures du soir, chez M. de la  
Borde, à Segré.

Pour tous renseignements, s'adresser à

M. Roger de la Borde, secrétaire-trésorier,  
à Segré.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Ouverture de la section de Perray-Jouannet à  
Chalonnnes, le lundi 18 août 1884.

Cette section comprend, en outre des ga-  
res de Perray-Jouannet et de Chalonnnes  
d'abord ouvertes, les six nouvelles gares de  
Thouarcé-Ville, Faye-Chanzé, Rablay, Beau-  
lieu, Saint-Lambert, Saint-Aubin-de-Lui-  
gné, Chaudfond-sur-Layon, et la halte de  
Fourneaux.

Les gares de Thouarcé-Ville, Faye-Chan-  
zé, Rablay, Beaulieu-Saint-Lambert, Saint-  
Aubin-de-Luigné et Chaudfond-sur-Layon,  
seront ouvertes au service de la grande et de  
la petite vitesse.

La halte de Fourneaux ne sera ouverte  
qu'au service des voyageurs sans bagages  
ni chiens.

Le public pourra, dans toutes les gares  
du réseau de l'Etat, prendre connaissance  
des tarifs applicables aux voyageurs et aux  
transports, soit de grande, soit de petite vi-  
tesse, en provenance ou à destination des  
gares et de la halte ci-dessus désignées.

Le service des voyageurs entre Perray-  
Jouannet et la Possonnière, sera réglé con-  
formément au tableau ci-après, à partir de  
l'ouverture de la section de Perray-Jouannet  
à Chalonnnes.

### Correspondances à Perray-Jouannet.

Départ d'Angers (Saint-Laud), 4 heures  
40 matin; 11 heures 43 matin; 5 heures  
52 soir.

Arrivée à Perray-Jouannet, 5 heures 44  
matin; midi 44; 7 heures 09 soir.

Départ de Loudun, 4 heures 20 matin;  
8 heures 42 matin; 3 heures 56 soir; par  
Thouars.

Départ de Thouars, 5 heures 40 matin;  
8 heures 58 matin; 4 heures 20 soir.

Départ de Saumur, 6 heures 05 matin;  
9 heures matin; 3 heures 45 soir.

Départ de Montreuil-Bellay, 6 heures 46  
matin; 9 heures 34 matin; 4 heures 54  
soir.

Arrivée à Perray-Jouannet, 7 heures 54  
matin; 10 heures 33 matin; 5 heures 52  
soir.

Perray-Jouannet, départ, 8 heures 13  
matin; 4 heures 20 soir; 7 heures 15 soir.

Départ de Perray-Jouannet, 8 heures 10  
matin, midi 46; 7 heures 11 soir.

Arrivée à Montreuil-Bellay, 9 heures 22  
matin; 4 heures 48 soir; 8 heures 21 soir.

Arrivée à Saumur, 10 heures 39 matin;  
2 heures 28 soir; 9 heures 06 soir.

Arrivée à Thouars, 2 heures 32 soir;  
9 heures 16 soir.

Arrivée à Loudun, 2 heures 33 soir;  
9 heures 20 soir.

Départ de Perray-Jouannet, 7 heures 58  
matin; 7 heures 58 soir.

Arrivée à Angers (Saint-Laud), 9 heures  
21 matin; 10 heures 47 soir.

## TOURS.

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu la lettre  
suivante :

« Nous avons l'honneur de vous annon-  
cer que la grève des cordonniers est termi-  
née.

« Les ouvriers ont compris qu'il était de  
leur intérêt et de leur devoir de reprendre le  
travail; ils se sont rendus dans leurs ate-  
liers respectifs, à la satisfaction de tous.

» Le Comité. »

## CONSEILS ET RECETTES.

### DÉCOCTION DE SALSEPAREILLE.

Beaucoup de maladies seraient évitées si  
on faisait un usage plus fréquent des dépu-  
ratifs. Ainsi, rien n'est meilleur pour le sang  
qu'une décoction de salsepareille.

Pour la préparer, on prend 130 grammes  
de salsepareille que l'on coupe en petits  
morceaux dans deux litres d'eau, et l'on met  
le tout chauffer doucement pendant quatre  
heures. Alors on enlève la salsepareille, que  
l'on bat et que l'on écrase en masse; on la  
remet de nouveau dans la liqueur, qui doit  
encore bouillir jusqu'à réduction d'un litre;  
elle est alors passée, tamisée et mise en  
bouteille. Cette liqueur se prend froide,  
trois fois par jour, par dose d'un petit  
verre.

## UTILITÉ DU CERFEUIL.

Le cerfeuil est plutôt un condiment qu'un  
aliment. On l'emploie dans presque tous les  
assaisonnements compliqués. C'est un des  
aromates classiques du bouillon.

On emploie le suc de cerfeuil, seul, à titre  
de dépuratif, mais ses applications les plus  
usuelles se font sous forme de cataplasme.

L'utilité des cataplasmes de cerfeuil dans  
les ophtalmies inflammatoires est indiscu-  
table.

L'excellent résultat que j'ai obtenu pour ma  
santé de l'emploi du FER BRAVAIS m'a naturel-  
lement inspiré la pensée de le conseiller aux malades  
de ma paroisse; je vous prie de vouloir bien m'en-  
voyer une demi-douzaine de flacons pour distri-  
buer à des jeunes filles atteintes d'anémie.

DUBRGER, chanoine honoraire,

Curé à Saint-Nicolas (Lot-et-Garonne).

Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature  
R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

## LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent  
recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines,  
pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adres-  
sant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un  
mandat ou un bon de poste avec une bande de  
notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous  
les engageons à profiter.

Sommaire du n° 177. Assemblées nationale :  
La Révision. Comment meurent les Républiques.  
Le Congrès de Versailles (poésie). Le Déroulement  
du Congrès (chanson).

**UNE BONNE RÉOLUTION.** — L'ad-  
ministration de la Lanterne d'Arlequin, dans  
le but de rendre sa publication accessible  
à tout le monde, vient de décider qu'à par-  
tir du 1<sup>er</sup> juillet, le prix de l'abonnement  
est fixé à 6 fr. pour tout le monde; nos  
abonnés continueront à la recevoir au prix  
de 5 fr., en envoyant à la direction à Tours,  
rue Richelieu, 13, avec le prix de leur  
abonnement de faveur, la bande du journal.

## LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départe-  
ments, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 148.

**TEXTE.** — Distribution des prix au Conservatoire.  
— Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A.  
Bouttarel. — A propos de la subvention Pasde-  
leup, par Maurice Pingon. — La musique et les  
théâtres de Paris, en 1790, par Ed. Grégoir. —  
La Muse britannique, par L. Melbourne. — Musée  
des chansons et des poésies légères, par un bi-  
bliophile. — Les deux Roses, par Frédéric Soulié.  
— Nouvelles diverses.

**MUSIQUE.** — Un beau Dimanche, idylle pour ténor,  
poésie de M. Matabon, musique de M<sup>lle</sup> Hortense  
de Melhens (de Marseille), 2<sup>e</sup> premier prix des  
concours de la musique populaire. — La Bohé-  
mienne, poésie de M. Adolphe Papin.

**ILLUSTRATION.** — La chanson.

Tout abonné recevra gratis en prime :

Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir  
dans les catalogues qui seront envoyés franco et  
gratuitement, avec un numéro du journal, à toute  
personne qui en fera la demande à l'administra-  
tion, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

## Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 17 août 1884.

Versements de 90 déposants (11 nouveaux),  
24,875 fr. 52.

Remboursements, 7,738 fr. 61 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret,  
au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs  
de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am-  
billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de  
Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay,  
du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontev-  
rault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Al-  
lonnes, de Saint-Lambert-des-Lèves et de  
Gennez.

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à  
MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Pèle-  
tier, 9, à Paris; il y est immédiatement  
répondu par lettres personnelles et ne por-  
tant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire gérant.

Etude de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Par M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), au bourg de Chavaignes, hôtel du Bœuf,

Le mardi 2 septembre 1884, à midi,

**4,329 PEUPLIERS**

ET

**13 Bouillards**

Complantés sur la terre de Launay, commune de Chavaignes, canton de Noyant, et divisés en 22 lots.

S'adresser, pour voir ces arbres, au sieur JACOB, garde de la terre de Launay, et, pour les conditions de la vente, à M<sup>e</sup> COCHARD, notaire.

**A CÉDER**

A ANGERS

UNE

**IMPORTANT FABRIQUE de Chandelles**

Matériel nouvellement renouvelé. Machine à vapeur. Vastes ateliers et magasins.

Affaires : 300,000 francs par an.

On pourrait vendre en même temps l'immeuble d'une superficie de 900 mètres.

S'adresser à M. ROBIN, expert-comptable, rue de la Roë, 36, à Angers. (571)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1885. BEAU ET VASTE

**MAGASIN** Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**A LOUER**

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

**A VENDRE UN JARDIN**

Bien affruié,

Entouré de murs avec espaliers. PAVILLON, remise et servitudes. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Un TRÈS-BON CHEVAL de chasse, très-doux et sautant très-bien.

S'adresser au château du Loroux, commune de Vernantes (Maine-et-Loire). (395)

**A VENDRE**

TROIS CHIENS COUCHANTS

Et un CHIEN courant.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzy.

**A CÉDER**

BELLE COLLECTION d'orangers, de citronniers et lauriers-fleurs.

S'adresser château de la Salle, à Montreuil-Bellay. (603)

**VASSEUR FILS**, quincaillier, rue Saint-Nicolas, étant dépositaire de la nouvelle **Charrue - Vigneronne**, fait savoir qu'il se tient à la disposition des personnes qui désireraient connaître le mécanisme de cet instrument.

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHEMISERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des **RÉPARATIONS**.

**Assurances sur la Vie**

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande des représentants.

**Les Magasins de la Glaneuse**

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

DEMANDENT :

Une **apprentie** pour les Modes, Et un **garçon de magasin** sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

M<sup>me</sup> LEROUX, blanchisseuse, rue de la Monnaie, 15, près la place St-Nicolas, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (576)

M<sup>e</sup> GAUTHIER, notaire à Saumur, demande de suite **un petit clerc**.

ON DEMANDE une **demoiselle de magasin** de 18 à 25 ans pour la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.



**MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE**

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D<sup>r</sup> Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science  
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée de petites bourses, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Liesse, à MELUN (S.-et-M.).  
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

**JOURNAL D'AFFICHES**  
5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUVERTURE  
PARAISSANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.  
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.  
Saumur, imprimerie P. GODET.

**PRIX**

Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES

Mention spéciale et Médaille d'argent

**M. DOVALLE**

Constructeur à RESTIGNÉ

Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

**Pharmacie A. CLOSIER**

20, rue du Marché-Noir, 20

**SAUMUR**

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

**PRIX MODÉRÉS**

**UN MILLION DE RECETTES**

GRANDE ENCYCLOPÉDIE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, nouvelle édition ornée de 2,500 gravures Renfermant 30 PLANCHES CHROMO, 10 COULEURS données gratis à tous les lecteurs Cette œuvre d'utilité résume les matières contenues dans des centaines d'ouvrages savants qu'il serait difficile et coûteux d'acquérir.

HYGIÈNE — MÉDECINE USUELLE — PHARMACIE DOMESTIQUE — JARDINAGE — ART VÉTÉRAIRE — GÉOMÉTRIE — HISTOIRE NATURELLE  
Pâtisserie, Cuisine bourgeoise, Confiserie, Falsification, Agriculture, Physique et Chimie, Connaissances usuelles, etc.

Un nombre considérable de recettes utiles — 50 centimes la série — une série par semaine.

Réclamer chez tous les libraires la 1<sup>re</sup> série vendue 10 centimes seulement à titre d'essai ou adresser 60 centimes à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris, pour recevoir franco les séries 1 et 2.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AOUT 1884.**

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 50	78 80	Est	770	770	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	518
3 % amortissable	80	80 05	Paris-Lyon-Méditerranée	1238 75	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	513 75	Est	374	371 75
3 % (nouveau)			Midi	1160	1160	— 1865, 4 %	520	522	Midi	371 25	372
4 1/2 %	109 25	109 25	Nord	1676	1675	— 1869, 3 %	403 25	403	Nord	381	381
4 1/2 % (nouveau)	167 70	167 90	Orléans	1323	1325	— 1871, 3 %	396	394 50	Orléans	372	371 25
Obligations du Trésor	505	505	Ouest	828 75	830	— 1875, 4 %	515	514	Ouest	371 25	370 50
Banque de France	5095	5090	Compagnie parisienne du Gaz	1520	1520	— 1876, 4 %	513	513	Paris-Lyon-Méditerranée	374	371 50
Société Générale	450	462 50	Canal de Suez	1870	1880	Bons de liquid. Ville de Paris	522 50	523	Paris-Bourbonnais	374	372
Comptoir d'escompte	960	960	C. gén. Transatlantique	485	485	Obligations communales 1879	455	453	Canal de Suez	572 50	575
Crédit Lyonnais		551 25				Obligat. foncières 1879 3 %	456	449 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1282 50	1280				Obligat. foncières 1883 3 %	355	355			
Crédit mobilier	325	325									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.				
6	55	—	matin (s'arrête à la Possonnière)	Saumur (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	8 30	11 10			
9	13	—	matin, omnibus-mixte.	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46			
1	25	—	soir, —	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54			
3	32	—	express.	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06			
7	15	—	omnibus.																
10	36	—	(s'arrête à Ange's)																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR									
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.				
8	21	—	omnibus.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35
9	37	—	express.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55
12	48	—	soir, omnibus-mixte.	Lernay	7 02	8 11	2 11	4 41	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 10	Arçay	8 34	3 4	10 14
4	44	—	—	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 1	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2
7	4	—	omnibus (s'ar. à Tours)	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27
10	24	—	express-poste.													Loudun	10 32	4 56	12 1

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,